



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 6 juillet 2005 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, madame Micheline Larouche, greffière adjointe et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

CE-2005-1089 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 22 JUIN 2005

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 22 juin 2005 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2005-1090 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 25 - 53 046,72 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - 234 013,81 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 24 - 2 858,61 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 23 - 1 133 571,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 25, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 24 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 23 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	53 046,72 \$	20 au 24 juin 2005
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	234 013,81 \$	20 au 24 juin 2005
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	2 858,61 \$	20 au 24 juin 2005
Liste des embauches numéro 23	Embauches de personnel temporaire	1 133 571,62 \$	13 au 17 juin 2005

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1091 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-24 - 231 377,62 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 21 JUIN 2005**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-24, d'un montant total de 231 377,62 \$, pour la période du 16 au 21 juin 2005.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1092 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE LE CARREFOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire le Carrefour a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer l'achat d'un tableau indicateur manuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs se sont entendues par un protocole d'entente complémentaire, sur les conditions d'utilisation du tableau indicateur afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

CONSIDÉRANT QUE la Ville par le biais du budget discrétionnaire du conseiller Paul Morin, accepte de verser à l'école secondaire le Carrefour un montant de 3 000 \$ devant servir uniquement à l'achat d'un tableau indicateur manuel :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 3 000 \$ à l'école secondaire le Carrefour à titre de subvention pour l'achat d'un tableau indicateur manuel.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'école secondaire le Carrefour à l'attention de madame Carmen Thauvette, 50 chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 3N2.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71491-972	3 000 \$	Paul Morin – des Promenades // aménagement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71491-692	3 000 \$		Paul Morin – des Promenades -aménagement // équip. non-capitalisable
71491-972		3 000 \$	Paul Morin - des Promenades - aménagement // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1093*

**SIGNATURE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2004-2007
ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU
QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - 1 386 060 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait le 2 décembre 2003 (CM-2003-1282) la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a été informée de l'entente de développement culturel 2004-2007 à sa séance du 2 mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accepté de négocier une entente avec le Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau afin de soutenir des projets culturels au cours des années 2004-2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente de développement culturel 2004-2007 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau visant à mettre en place un cadre permanent d'échanges et d'interventions reliés au développement culturel municipal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007.

Le chef de la division de la diffusion culturelle au Service des arts, de la culture et des lettres est mandaté pour agir comme représentant de la Ville de Gatineau au comité de coordination selon l'article 4.1 de l'entente de développement culturel 2004-2007.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes de l'entente au budget du Service des arts, de la culture et des lettres selon l'année de réalisation du projet et à effectuer le virement des subventions versées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec aux différents budgets de la Ville selon l'année de réalisation du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente de développement culturel 2004-2007 entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1094

**DON DE LA COMPAGNIE BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA
INC. - REÇU D'IMPÔT - 20 000 \$ - ANNÉE 2004**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc. a versé un don de 20 000 \$ et qu'en contrepartie la Ville de Gatineau donne le nom Bowater à la bibliothèque située au 885, boulevard de La Gappe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le don de 20 000 \$ pour l'année 2004 de la compagnie Bowater Produits forestiers du Canada inc.

Le trésorier est autorisé à émettre un reçu d'impôt, pour l'année 2004, au montant de 20 000 \$ à l'attention du donateur Bowater Produits forestiers du Canada inc., 79, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 4X6.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2005-1095 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-24 - 72 215,12 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-24 d'un montant total 72 215,12 \$ pour la période du 14 au 20 juin 2005.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1096* **ACCEPTATION REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET VILLAGE DE LA FERME FERRIS, PHASE 2E-1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2763070 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais, à l'installation des services municipaux dans le projet Village de la Ferme Ferris, phase 2E-1;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2763070 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans l'ensemble du projet Village de la Ferme Ferris :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

De ratifier la requête présentée par la compagnie 2763070 Canada inc. pour construire, à ses frais, selon l'entente intervenue, les services municipaux dans la phase 2E-1 du projet Village de la Ferme Ferris montré au plan préparé par le Service d'ingénierie le 21 juin 2005 et portant le numéro C-05-178.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme APA Experts-Conseils/Consultants.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils mentionnés ci-dessus et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme G.M.M. consultants pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville, à titre gratuit, les rues formées par les lots numéros 1153-17 et 1153-43 du cadastre du Village d'Aylmer ainsi que le chemin d'accès au bassin de rétention (lot numéro 1153-22), les services municipaux et les servitudes.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du chemin d'accès au bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1097

SOUSSION 2005 SP 013 - SÉCURITÉ ET PROTECTION CAGÉRO INC. - SERVICES DE SURVEILLANCE ET DE SÉCURITÉ - DIVERS SERVICES - APPROXIMATIVEMENT 1 535 160,46 \$ POUR 3 ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Sécurité et Protection Cagéro inc., 10, rue Noël, suite 24, Gatineau, Québec, J8Z 3G5, pour les services de surveillance et de sécurité à la Maison du Citoyen, à la cour municipale, à certains stationnements ainsi que pour diverses activités à divers endroits, au taux horaire uniforme pour tous les postes de 19,80 \$ la première année, de 20,27 \$ la deuxième année et de 20,72 \$ la troisième année du contrat, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 18 mai 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-12100-434 - Cour municipale - gardiennage, sécurité, 02-19920-434 - Maison du Citoyen – gardiennage, sécurité, 02-35500-434 - Stationnement municipaux – gardiennage, sécurité ainsi qu'à tout autre poste concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2006, 2007 et 2008 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
19921-434	130 000 \$		Location - maison du citoyen // gardiennage, sécurité
19920-434		130 000 \$	Maison du Citoyen - édifice // gardiennage, sécurité

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1098

SOUSSION 2005 SP 064 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON DE CIMENT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - CONTRAT DE 2 ANS - APPROXIMATIVEMENT 550 000 \$ ANNUELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires et la disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment, aux firmes apparaissant aux tableaux des prix reçus ci-joints pour la fourniture de matériaux granulaires et la disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment, selon le prix (taxes non incluses) à la tonne métrique mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 16 mai 2005 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les matériaux devront toujours avoir la granulométrie indiquée au devis, faute de quoi, la Ville pourra changer de fournisseur et mettre fin au contrat.

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période de deux ans à compter de la date d'acceptation de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des montants disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-31210-626	Rues pavées – Gravier et concassé
02-31220-626	Chemins ruraux - Gravier et concassé
02-31230-626	Trottoirs et bordures – Gravier et concassé
02-31310-626	Déblaiement et enlèvement de la neige - Gravier et concassé
02-41310-626	Réseau d'aqueduc – Gravier et concassé
02-41510-626	Entretien réseau d'égout - Gravier et concassé
02-41540-626	Puisards et regards – Gravier et concassé
02-45510-444	Élimination des matières résiduelles – Transport et disposition au site d'enfouissement
02-71420-626	Entretien des parcs et aménagements - Gravier et concassé

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1099

SOUSSION 2005 SP 095 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - COLLECTEUR MONDOUX - PHASE 3 - SERVICE D'INGÉNIERIE - APPROXIMATIVEMENT 2 250 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Constructions CJRB inc., 3000, rue Anderson, Terrebonne, Québec, J6Y 1W1, pour les travaux du collecteur Mondoux – phase 3 dans le secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission jusqu'à concurrence des sommes disponibles pour ce projet, soit approximativement 2 250 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme et ce, même après le retrait de certains travaux qui ne pourront être exécutés pour des raisons budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-005-49342	2 113 073,24 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // collecteur Mondoux phase 3
04-13493	136 926,76 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30274-006	248 073,25 \$		Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // égout secteur Louis-Riel
06-30274-005		248 073,25 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // collecteur Mondoux phase 3

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1100 **SOUSSION 2005 SI 174 - CASE CREDIT - ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE ET D'UN CHARGEUR SUR ROUES - CONTRAT DE LOCATION DE L'EX-VILLE DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 92 710,15 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Case Credit, 3350, chemin South Service, Burlington, Ontario, L7N 3M6, un contrat pour l'achat d'une rétrocaveuse de marque Case, modèle 590SL, de l'année 2000, au montant de la valeur résiduelle de 40 603,83 \$ incluant les taxes, le contrat de location prenant fin le 1^{er} juillet 2005 et l'achat d'un chargeur sur roues de marque Case, modèle 621C, de l'année 2000, au montant de la valeur résiduelle de 52 106,32 \$ incluant les taxes, le contrat de location prenant fin le 12 octobre 2005.

Les fonds à cette fin au montant total de 92 710,15 \$ incluant les taxes seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
	87 068,15 \$	Futur FDI
04-13493	5 642,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1101 **COMPLEXE AQUATIQUE DU SECTEUR D'AYLMER - DEMANDE DE PERMIS AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec exige que la Ville de Gatineau émette une demande de certification d'autorisation pour les travaux de construction du complexe aquatique du secteur d'Aylmer :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le coordonnateur du projet, au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, à signer et à présenter une demande de certification d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le projet du complexe aquatique du secteur d'Aylmer.

Adoptée

CE-2005-1102

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUES - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la Ville de Gatineau et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rues proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Prolongement de rues existantes

Numéro de lot	Cadastre	Noms de rue
13B-292	Rang 4, Canton de Hull	Rue de la Nébuleuse
14B-68	Rang 1, Canton de Hull	Rue Jean-Gascon
2016-1-3	Rang 3, Canton de Hull	Rue Front

Nomination de nouvelles rues

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
13B-285, 13B-288, 13A-477 et une partie du lot 13A-413	Rang 4, Canton de Hull	Rue de Ganymède
Partie du lot 13A-413	Rang 4, Canton de Hull	Rue de Callisto
13A-415 et 13A-454	Rang 4, Canton de Hull	Rue de Vénus
13B-293 et 13A-476	Rang 4, Canton de Hull	Boulevard de l'Europe
13B-284	Rang 4, Canton de Hull	Rue d'Andromède
13A-326 et 13A-472	Rang 4, Canton de Hull	Rue D'Io
15A-164	Rang 3, Canton de Hull	Rue de la Boussole
146 et 147	Rang 3, Canton de Hull	Rue du Marigot
199	Rang 3, Canton de Hull	Rue de Maremme
148	Rang 3, Canton de Hull	Rue du Polder
15A-46 et 15A-99	Rang 4, Canton de Hull	Rue du Musée
15A-47 et 15A-48	Rang 4, Canton de Hull	Rue du Louvre
15A-99	Rang 4, Canton de Hull	Rue d'Orsay

Adoptée

CE-2005-1103

SOUSSION 2005 SI 058 - DIVERS FOURNISSEURS - VÊTEMENTS ET CHAUSSURES - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 38 714,53 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de vêtements et de chaussures pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 10 mars 2005 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes par section, à savoir :

SECTIONS A, D ET E

Les Distributeurs R. Nicholls inc., 2475, rue de la Province, Longueuil, Québec, J4G 1G3, pour la fourniture de ceintures de pantalons, de chemises à manches courtes et à manches longues ainsi que pour les foulards au montant de 12 889,98 \$, incluant les taxes.

SECTION B

C.L.B. Uniformes inc., 213, boulevard René-A.-Robert, Ste-Thérèse, Québec, J7E 4L1, pour la fourniture de bas au montant de 3 583,03 \$, incluant les taxes.

SECTION C

Distribution Riobec, 160, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour la fourniture de chaussures au montant de 18 977,86 \$, incluant les taxes.

SECTION G

Surprenant et Fils, division de 139519 Canada inc., 1529, rue Sud, Cowansville, Québec, J2K 2Z4, pour la fourniture de chandails Wooly-Pooly au montant de 3 263,66 \$, incluant les taxes.

Les prix soumis demeureront fermes jusqu'au 31 décembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22200-651	36 358,51 \$	Combat des incendies // vêtements et access.
04-13493	2 356,02 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1104*

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - RÉGION DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge tient présentement sa campagne de financement 2005-2006 sous le thème «VOUS POUVEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE. ICI. MAINTENANT»;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge vient en aide aux sinistrés lors d'un incendie en leur trouvant un logement temporaire et en leur distribuant des troussees d'hygiène, de la nourriture, des couvertures et des vêtements selon le besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, sur le territoire de la ville de Gatineau, la Croix-Rouge est venue en aide à 176 personnes, lors de 21 sinistres et versé 36 060,46 \$ pour leur venir en aide;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles de la Croix-Rouge offrent une aide d'urgence, leur réconfort, leur dévouement en tout temps, en tout lieu, jour et nuit;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est également présente dans notre communauté par ses nombreux programmes de natation, de sécurité aquatique et de premiers soins;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un partenaire important de l'organisation municipale de sécurité civile lors de sinistres majeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge ne reçoit aucune subvention des gouvernements et doit compter sur le soutien de la communauté pour poursuivre ses activités de secours, de formation et de prévention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le versement d'un montant de 2 400 \$, représentant le coût arrondi pour venir en aide à 5 personnes pendant 3 jours en période hivernale, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, région de l'Outaouais, dans le cadre de sa campagne de financement 2005-2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
23110-972	2 400 \$	Plan d'intervention // mesures d'urgence subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1105

SUBVENTION DE 50 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais inc., à l'attention de madame Claire Vaive, présidente, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour sa campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau –de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1106

SUBVENTION DE 200 \$ - CORPORATION DES VOILES D'AYLMER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - ANDRÉ LEVAC ET MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Corporation des voiles d'Aylmer à l'attention de monsieur Jean-Pierre Sylvestre, président, comité organisateur, 209, rue des Mélèzes, Gatineau, Québec, J9H 1V4, à titre de subvention pour l'Auto-Show Aylmer qui aura lieu du 12 au 14 août 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1107 **SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB GYMNİK DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club Gymnik de Buckingham à l'attention de madame Lise Proulx, Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre, 104, rue MacLaren Est, Case postale 2720, Gatineau, Québec, J8L 2X1, à titre de subvention dans le cadre d'une activité organisée au profit du Club Gymnik le 2 septembre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1108 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'EXPOSITION L'IMAGIER - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE L'ORÉE-DU-PARC - ANDRÉ LEVAC ET LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'exposition l'Imagier à l'attention de monsieur Antoine Cavaillier, 9, rue Front, Gatineau, Québec, J9H 4W8, à titre de subvention pour l'organisation de spectacles au Parc de l'Imaginaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	100 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1109 **SUBVENTION DE 150 \$ - CENTRE DE PRODUCTION DAÏMON - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL ET DE L'ORÉE-DU-PARC - DENISE LAFERRIÈRE ET LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Centre de production Daïmon à l'attention de madame Marie-Josée Coulombe, 78, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour la production et la diffusion d'une émission sur les ondes du Canal Vox.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1110 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE MASSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Masson à l'attention de madame Danielle Chénier, 217, rue des Bernaches, Gatineau, Québec, J8M 1K8, à titre de subvention dans le cadre des activités pour les jeunes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1111 **SUBVENTION DE 800 \$ - CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Buckingham à l'attention de monsieur Henri-Paul Nadon, Case postale 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2, à titre de subvention pour le projet patrouille à vélo.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	800 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11417-671	800 \$		Jocelyne Houle - de Buckingham // fourn. de bureau
11417-972		800 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1112

SUBVENTION DE 200 \$ - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ROND POINT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de CDC Rond Point à l'attention de monsieur Mathieu Dupont, 390, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour le projet Coopérative jeunesse de services de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	200 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1113

SUBVENTION DE 625 \$ - CLUB ROTARY DE HULL – 11^e ÉDITION JOURNÉE DE RÊVE - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre du Club Rotary de Hull à l'attention de monsieur Roger Monderie, Case postale 79098, Gatineau Québec, J8Y 6V2, à titre de subvention dans le cadre de la 11^e édition Journée de Rêve pour les enfants handicapés et défavorisés de la région.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11418-972	150 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond - Vanier subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1114 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du district électoral de la Rivière-Blanche à l'attention de monsieur Benoît Tessier, président, 41, rue de la Sablonnière, Gatineau, Québec, J8P 7H6, à titre de subvention pour récompenser les bénévoles qui s'occupent de la barrière au parc des Pêcheurs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	500 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1115 **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ZAMIZOU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre de la petite enfance Zamizou à l'attention de madame Julie Grondin, 1035, rue Yvon-Pichette, Gatineau, Québec, J8M 1T3, à titre de subvention pour le projet d'aménagement de la cour arrière.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1116 **SUBVENTION DE 50 \$ - LA GOUTTE D'EAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de La Goutte d'eau à l'attention de madame Lucie Gravel, 72, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 1H6, à titre de subvention pour l'expédition d'un conteneur au Niger.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1117 PARTICIPATION DE ANDRÉ LEVAC ET R. ALAIN LABONTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5281 – 23 JUILLET 2005 - 150 \$ ET SUBVENTION DE MARC BUREAU – 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs André Levac et R. Alain Labonté à participer à une activité organisée au profit des Chevaliers de Colomb, Conseil 5281, le 23 juillet 2005.

De plus, ce comité autorise monsieur Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 5281 à l'attention de monsieur Aurèle Villeneuve, 78, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	75 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11401-972	75 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1118 PARTICIPATION DE RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ DU CLUB OPTIMISTE DE HULL - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer à une activité organisée par le Club optimiste de Hull au profit de la Soupière de l'Amitié qui aura lieu le 25 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre du Club optimiste de Hull à l'attention de monsieur Raymond Pitre, 95, rue Mayburry, Gatineau, Québec, J9A 2E3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	90 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1119 PARTICIPATION DE RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS DE L'OUTAOUAIS AU PROFIT DU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC, SECTEUR OUTAOUAIS - 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer à une activité organisée par le Centre financier aux entreprises Desjardins de l'Outaouais au profit du Club des petits déjeuners du Québec, secteur Outaouais qui aura lieu le 15 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Classique CFE Desjardins de l'Outaouais à l'attention de madame Manon Plourde, 880, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	250 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1120 **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU MÉRITE SPORTIF HULLOIS - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du mérite sportif Hullois à l'attention de madame Maryse Gaudreault, présidente, Case postale 1970, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 21 octobre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond - Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1121 **SUBVENTION DE 350 \$ - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAI - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais à l'attention de monsieur Guy Arcand, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour la participation au 41^e Finale des Jeux du Québec à Amos.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière – de Hull subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1122

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN – 1^{er} SEPTEMBRE 2005 - 380 \$ ET SUBVENTION DE DENISE LAFERRIÈRE ET MARC BUREAU - 100 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Pierre Philion, Paul Morin, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité au profit de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais Métropolitain le 1^{er} septembre 2005.

De plus, ce comité autorise madame Denise Laferrière et monsieur Marc Bureau à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 480 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais Métropolitain, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11407-972	95 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond - Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11411-972	95 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11412-972	95 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	95 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1123

SUBVENTION DE 600 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES JARDINS TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de l'Association des résidents des Jardins Taché à l'attention de madame Françoise Houle, 39, rue Gendron, Gatineau, Québec, J9A 1B7, à titre de subvention pour les activités estivales.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	600 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1124 **SUBVENTION DE 200 \$ - PAROISSE SAINT-JEAN-BOSCO - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT – PARC-DE-LA-MONTAGE ET DE HULL – MARC BUREAU ET DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Paroisse Saint-Jean-Bosco à l'attention de madame Nancy Lorenzato, 20, rue Booth, Gatineau, Québec, J8Y 3G8, à titre de subvention pour la fête des Jubilaires qui aura lieu le 15 octobre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11405-972	100 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1125 **SUBVENTION DE 2 250 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 250 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau à l'attention de monsieur Alain Pilon, président, 49, rue du Frimas, Gatineau, Québec, J9A 3J9, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	2 250 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1126 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Comité des Partenaires du secteur Le Baron à l'attention de monsieur Patrick Campeau, administrateur, 79, rue des Graves, Gatineau, Québec, J8R 2R3, à titre de subvention pour les dépenses supplémentaires occasionnées lors de l'organisation de la fête de quartier.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	1 000 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71491-692	1 000 \$		Paul Morin des Promenades / aménagement // équip. non-capitalisable
11411-972		1 000 \$	Paul Morin - des Promenades // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1127

PARTICIPATION DE MONSIEUR PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE - 120 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Paul Morin à participer à une activité organisée par l'Association Québec-France qui aura lieu le 16 juillet 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de l'Association Québec-France, 9, Place Royale, Québec, Québec, G1K 4G2, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	120 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1128

MUTATION DE MADAME CINDY PARISEAU AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - GESTION DES EFFECTIFS AU SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a conclu une entente avec le Syndicat des cols blancs afin de muter une employée col blanc, au poste de commis administratif – gestion des effectifs (poste numéro 358 au plan d'effectifs des cols blancs), Service de police, Module de la protection des personnes et des biens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Cindy Pariseau, au poste de commis administratif – gestion des effectifs au Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

La date d'entrée en fonction de madame Cindy Pariseau a été fixée au 6 septembre 2005.

Le salaire de madame Cindy Pariseau sera celui de la classe IV, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien opérationnel – Administration - Police – Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1129

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE GIRARD AU POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE D'APPELS NON URGENTS (C.A.N.U.)

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.), (poste numéro 136 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Louise Girard, au poste de téléphoniste-réceptionniste au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.).

Madame Louise Girard est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Louise Girard sera celui de la classe III, 7^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cette mutation à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de six mois de madame Claire Labelle-Sauvé, commis administratif au Module de la protection des personnes et des biens, division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier prévue le 4 octobre 2005 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19560-112 – CANU – Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1130

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LINDA SABOURIN AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - PROGRAMME VILLE EN SANTÉ AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger, de trois mois, l'engagement contractuel de madame Linda Sabourin à titre de chargé de projet à la Commission Gatineau, Ville en santé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Linda Sabourin au poste de chargé de projet pour la période du 4 juillet au 30 septembre 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70040-135 – Consultations auprès des citoyens – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1131 **MUTATION DE MADAME SYLVIE GUNNER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Module des travaux publics et de l'environnement, (poste numéro N-2005-014 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de madame Sylvie Gunner, au poste de commis administratif au Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sylvie Gunner sera celui de la classe V, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13140-112 – Module des Travaux publics et de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1132 **OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MADAME CAROLINE GODARD AU POSTE D'ANALYSTE FINANCIER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CLD DE GATINEAU, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Godard, occupant les fonctions d'analyste financier au Développement économique – CLD de Gatineau, a formulé une demande de congé sans solde pour la période du 12 octobre 2005 au 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Développement économique – CLD de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les motifs invoqués à l'appui de cette demande rencontrent les objectifs poursuivis par la politique familiale de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à madame Caroline Godard un congé sans solde pour la période du 12 octobre 2005 au 31 décembre 2007.

Adoptée

CE-2005-1133 **PERMANENCE DE DEUX EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Karl Sauvé, agent-patrouilleur au Service de police, division de la gendarmerie, Module de la protection des personnes et des biens	10 juin 2004	10 décembre 2004	CE-2004-966 9 juin 2004	6 mois
Luc Bard, adjoint aux directeurs des Centres de services de Hull et d'Aylmer	13 janvier 2005	13 juillet 2005	CE-2005-29 12 janvier 2005	6 mois

Adoptée

CE-2005-1134

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME CLAIRE BEAULNE AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ AU CENTRE D'APPELS NON URGENTS (C.A.N.U.)

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.), (poste numéro N-2005-020 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Claire Beaulne, au poste de commis spécialisé au Centre d'appels non urgents (C.A.N.U.).

Madame Claire Beaulne est assujettie à une période d'essai de six mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Claire Beaulne sera celui de la classe 6, 5^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull (semaine de 40 heures).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19560-112 – CANU – Réguliers – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1135

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR PIERRE NADON, CHARGÉ DE TÂCHES AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er}DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Nadon, chargé de tâches au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 27 ans et dix mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Pierre Nadon les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} décembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Nadon leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1136

RETRAITE DE MONSIEUR GERMAIN CARPENTIER, PRÉPOSÉ AUX BORNES-FONTAINES AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} JANVIER 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Germain Carpentier, préposé aux bornes-fontaines au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 20 ans et sept mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Germain Carpentier les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} janvier 2006 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Carpentier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1137

RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES COURVILLE, OPÉRATEUR B AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1^{er} AOÛT 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Courville, opérateur B au Service des opérations de terrain du Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1^{er} août 2005;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 28 ans et trois mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jacques Courville les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1^{er} août 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Courville leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 juin 2005.

Adoptée

CE-2005-1138

FRESQUE PATRIMONIALE - COMMÉMORATION DE L'USINE FLINT AND SPAR AUX ATELIERS MUNICIPAUX DES SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - ADJUDICATION DU CONTRAT AU GROUPE MURALISTE DE QUÉBEC - 27 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la démolition d'un bâtiment historique du secteur de Buckingham a fait place aux nouveaux ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le plan stratégique relève l'importance de conserver l'identité des villages urbains et de favoriser la mise en valeur du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE le milieu patrimonial s'est mobilisé pour sensibiliser et appuyer cette démarche de mise en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la politique culturelle :

- Met de l'avant une politique d'intégration de l'art à l'architecture;
- Recommande l'élaboration d'une politique d'acquisition d'œuvres d'art et d'art public;
- Relève l'importance de développer des partenariats avec des artistes pour favoriser la mise en valeur des symboles identitaires;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a évalué les propositions et recommande la réalisation de l'œuvre proposée par le Groupe muraliste de Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat de la réalisation de la fresque patrimoniale sur la façade sud des ateliers municipaux des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers à la firme Groupe muraliste de Québec selon la proposition déposée par cette firme pour un montant de 27 000 \$ incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat pour la réalisation de la fresque.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30147-016-47208	25 356,88 \$	Ateliers municipaux au 250 rue Charles // Buckingham fresque
04-13493	1 643,12 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1139

AUTORISER HYDRO-QUÉBEC À RÉALISER LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES FILS ÉLECTRIQUES, DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE CÂBLODISTRIBUTION SUR LE TRONÇON DE L'AVENUE DE BUCKINGHAM COMPRIS ENTRE LES RUES MACLAREN ET CHURCH - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'enfouissement des fils électriques, de télécommunication et de câblodistribution sont projetés sur l'avenue de Buckingham dans le cadre du projet de réfection de l'avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu du ministère des Ressources naturelles et de la Faune une subvention rattachée au programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique, le tout dans le cadre du projet de réfection de l'avenue de Buckingham;

CONSIDÉRANT QUE conformément au programme, Hydro-Québec a agi en tant qu'intégrateur et a été autorisé par la Ville à préparer les études d'avant-projet en assurant la coordination avec les autres compagnies d'utilités publiques (Bell Canada et Vidéotron Ltée) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Hydro-Québec à réaliser les travaux d'enfouissement des fils électriques, de télécommunication et de câblodistribution sur le tronçon de l'avenue de Buckingham compris entre les rues Maclaren et Church pour un montant de 405 987,43 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30262-001-49356	381 280,52 \$	Enfouissement - avenue de Buckingham // enfouissement des fils
04-13493	24 706,91 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1140

PARTICIPATION DE MONSIEUR PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU - 75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Paul Morin à participer à une activité organisée par les Chevaliers de Colomb, Conseil 5228 Pointe-Gatineau qui aura lieu le 13 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 5228 Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur Jean-Jacques Loyer, 635, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	75 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1141

SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais, à l'attention de madame Claire Vaive, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, à titre de subvention pour la Soirée du mérite communautaire qui aura lieu le 1^{er} octobre 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	25 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1142

SUBVENTION DE 1 150 \$ - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA, SECTION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 150 \$ à l'ordre de la Dystrophie musculaire Canada, section de l'Outaouais à l'attention de monsieur Richard Brunette, président, 1467, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1J7, à titre de subvention pour leur activité de levée de fonds qui aura lieu le 14 août 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11404-972	50 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau –de Wright – Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de Saint-Raymond - Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11418-972	250 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1143

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MONSIEUR JEAN LEFEBVRE À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les fonctions de chargé de projet au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement pour une période déterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement contractuel de monsieur Jean Lefebvre à titre de chargé de projet en tant que personne-ressource au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement et ce, pour une période de six mois à compter du 1^{er} juillet au 31 décembre 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-115 – Administration – Édifices – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1144

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME JOSIANE COSSETTE AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJET - PROJET PRÉVENTION À LA CRIMINALITÉ, COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 15 avril 2003, la résolution numéro CM-2003-394 confirmant l'engagement des élus municipaux à actualiser le protocole d'entente intervenu entre le Réseau québécois des villes et villages en santé (RQVVS) et le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre d'un projet pilote en prévention de la criminalité par la réalisation d'un diagnostic local de sécurité sur le territoire de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique est prêt à verser sur une période de trois ans (2003-2004-2005) une subvention totalisant 120 000 \$ à la Ville de Gatineau pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, afin de poursuivre le projet, de prolonger, de trois mois l'engagement contractuel de madame Josiane Cossette à titre de chargé de projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Josiane Cossette à titre de chargé de projet pour la période du 4 juillet au 30 septembre 2005.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-70050-135 – Prévention de la criminalité – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1145

PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR MICHEL PHILION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - INFRASTRUCTURES, PLATEAUX ET ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division – Infrastructures, Plateaux et équipements au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Michel Philion, au poste de chef de division – Infrastructures, Plateaux et équipements au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Module de la culture et des loisirs.

Monsieur Michel Philion est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Michel Philion sera celui de la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 – Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1146
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2005-1368

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME AGATHE LALANDE AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - QUALITÉ DE VIE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE AU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division – qualité de vie et développement communautaire au Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de madame Agathe Lalande, au poste de chef de division – qualité de vie et développement communautaire au Module de la culture et des loisirs.

Madame Agathe Lalande est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Agathe Lalande sera celui de la classe 4, 5^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13160-115 – Module de la culture et des loisirs – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1147

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JONATHAN BEAUDOIN AU POSTE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail au Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jonathan Beaudoin, au poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail au Service des ressources humaines.

Monsieur Jonathan Beaudoin est assujetti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jonathan Beaudoin sera celui de la classe 3, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1148

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME CAROLINE VIOLA À TITRE DE CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES - RELATIONS DE TRAVAIL AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de conseiller en ressources humaines – relations de travail sur une base contractuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Caroline Viola à titre de conseiller en ressources humaines – relations de travail au Service des ressources humaines et ce, pour une période de cinq ans à compter du 22 août 2005 jusqu'au 21 août 2010.

Ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Ressources humaines – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1149

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR PIERRE P. SÉGUIN AU POSTE DE COORDONNATEUR DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur développement des réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Pierre P. Séguin, au poste de coordonnateur développement des réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Pierre P. Séguin est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire et les conditions de travail de monsieur Pierre P. Séguin sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 3, 7^e échelon.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 –Ingénierie – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1150

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR CLAUDE BEAULNE, SERGENT-DÉTECTIVE AU SERVICE DE POLICE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS – 1^{ER} DÉCEMBRE 2005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Beaulne, sergent-déetective au Service de police du Module de la protection des personnes et des biens, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE M. Beaulne aura complété 30 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Claude Beaulne les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} décembre 2005 et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Beaulne à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite anticipée.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Beaulne leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1151 **SOUMISSION 2005 SI 006 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-GÉRARD - PHASE II - SERVICE D'INGÉNIERIE - 80 379,47 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'aménagement du parc Saint-Gérard – phase II, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 80 379,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 juin 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30273-008-49357	75 487,87 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 // parc St-Gérard
04-13493	4 891,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1152 **SOUMISSION 2005 SI 092 - JOHN MEUNIER INC. - ACHAT D'UN ACTIVATEUR DE POLYMÈRE - 44 297,50 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme John Meunier inc., 4105, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3, pour la fourniture d'un activateur de polymère pour l'usine de traitement d'eau potable du secteur de Hull au montant total de 44 297,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40001-002-49358	41 601,72 \$	Équipements // usines système du polymère
04-13493	2 695,78 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1153 **SOUSSION 2005 SI 156 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE DE JEUX D'EAU AU PARC RACICOT - SERVICE D'INGÉNIERIE - 43 989,87 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco inc., 287-A, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture de jeux d'eau pour le parc Racicot, au coût de 43 989,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 juin 2005 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1045.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40023-002-49359	41 312,81 \$	Travaux d'immo. // district électoral du Lac-Beauchamp // parc Racicot
04-13493	2 677,06 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1154 **SOUSSION 2005 SP 016 - NORCLAIR INC. - TOUR DE LAVAGE DES BIOGAZ PAR ABSORPTION - USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 425 385,46 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Norclair inc., 3065, rue Peugeot, Laval, Québec, H7L 5C4, pour les travaux d'installation d'une tour de lavage des biogaz par absorption à l'usine d'épuration du secteur de Gatineau, pour un montant de 425 385,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 28 avril 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06900-001-49360	399 498,06 \$	Construction phase II //usine d'épuration coût des travaux
04-13493	25 887,40 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1155 **SOUSSION 2005 SP 088 - PAVAGE INTER-CITÉ - 130247 CANADA INC. - AMÉNAGEMENT DU PARC DE SALERNES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 132 313,84 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Inter-Cité 130247 Canada inc., 485, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement du parc de Salernes, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 132 313,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 27 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30273-004-49361	124 261,70 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 // parc de Salerne
04-13493	8 052,14 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1156 **SOUSSION 2005 SP 104 - EASTWAY TANK PUMP & METER LTD - ACHAT DE DEUX CITERNES EN ALUMINIUM - CAPACITÉ 9 534 LITRES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 200 603,60 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Eastway Tank Pump & Meter Ltd, 1995, chemin Merivale, Ottawa, Ontario, K2G 1G1, pour la fourniture de deux citernes en aluminium d'une capacité de 9 534 litres, pour un montant révisé de 200 603,60 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 24 mai 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50008-001-49362	188 395,60 \$	Véhicules et machinerie 2 citernes
04-13493	12 208,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1157 **SOUSSION 2005 SP 107 - CENTRE DU CAMION BEAUDOIN - ACHAT D'UN TRACTEUR DE COUR DE MARQUE OTTAWA COMMANDO - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 150 328,47 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Centre du camion Beaudoin, 5360, rue St-Roch, Drummondville, Québec, J2B 6V4, pour l'achat d'un tracteur de cour de marque Ottawa commando, au montant total de 150 328,47 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 30 mai 2005 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30265-009-49363	141 180,03 \$	Achat de véhicules // travaux publics 1 camion pour conteneur
04-13493	9 148,44 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30265-008	6 180,03 \$		Achat de véhicules - travaux publics // 1 camion 10 roues
06-30265-009		6 180,03 \$	Achat de véhicules - travaux publics // 1 camion pour conteneur

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1158 **SOUMISSION 2005 SP 134 - LES ÉQUIPEMENTS DE FERME PAPINEAU LTÉE - ACHAT D'UN TRACTEUR À CHÂSSIS RIGIDE ÉTROIT DE TYPE MULTIFONCTION - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 87 920 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Les Équipements de Ferme Papineau Ltée, 216, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0, un contrat pour la fourniture d'un tracteur à châssis rigide étroit de type multifonction, au montant total de 87 920 \$ exempt de taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 mai 2005, et ce comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50031-001-49364	87 920,00 \$	Tracteur multi-fonctions // véhicule accidenté tracteur // multi-fonctions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	66 121,87 \$		Immobilisations payées comptant // autres
19130-692	10 000,00 \$		Réclamations - franchises // équip. non-capitalisable
01-41410	11 798,13 \$		Indemnité d'assurances // équip. non-capitalisable
03-10110		87 920,00 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // équip. non-capitalisable

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005

Adoptée

CE-2005-1159 **SOUSSION 2005 SP 135 - CIMA+ - SERVICES PROFESSIONNELS - CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC - CHEMIN PINK - SERVICE D'INGÉNIERIE - 128 943,03 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - RICHARD JENNINGS ET LAWRENCE CANNON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de Conduite maîtresse d'aqueduc-chemin Pink-Secteur d'Aylmer, au montant total de 128 943,03 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 juin 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM -2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50023-001-49365	121 096,03 \$	Conduite maîtresse d'aqueduc // chemin Pink emr 05 4 honoraire professionnels
04-13493	7 847,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1160 **SOUSSION 2005 SP 145 - LES INDUSTRIES SIMEXCO INC. - FOURNITURE DE JEUX D'EAU AU PARC JEAN-DALLAIRE ET AU PARC ÉDOUARD-MERCIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 126 219,23 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE HULL ET DU LAC-BEAUCHAMP - DENISE LAFERRIÈRE ET AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Industries Simexco inc., 287-A, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-Le-Grand, Québec, J3N 1M2, pour la fourniture de jeux d'eau pour les parcs Jean-Dallaire et Édouard-Mercier, au coût de 126 219,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} juin 2005 et ce, étant la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-1045 pour chacun de ces parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-40023-003-49366	46 798,59 \$	Travaux d'immo. - district du Lac-Beauchamp // parc Edouard Mercier
18-40035-003-49367	71 739,40 \$	Travaux d'immobilisation - district de Hull // parc Jean-Dallaire-Bonifier
04-13493	7 681,24 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1161 **SOUSSION 2005 SP 148 - CONSTRUCTION DJL INC. - REMPLACEMENT
AQUEDUC - RUE SAINT-MARIN ET BOUCLAGE RUE LASALLE - SERVICE
D'INGÉNIERIE - 171 935,92 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS -
LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour les travaux de remplacement de l'aqueduc de la rue Saint-Marin et le bouclage de la rue LaSalle, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 171 935,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-008-49368	161 472,53 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // aqueduc rue St-Marin
04-13493	10 463,39 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30274-007	56 472,53 \$		Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // égout rue Sauvé
06-30274-008		56 472,53 \$	Réfection réseaux d'aqueduc et d'égout // aqueduc rue St-Marin

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1162 **SOUSSION 2005 SP 151 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE -
STABILISATION DE BERGE - MONTÉE CHAURET - SERVICE D'INGÉNIERIE -
167 532,76 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE -
YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée, 3281, route 148, Luskville, Québec, J0X 2G0, pour les travaux de stabilisation de la berge sud de la Montée Chauret, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 167 532,76 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 22 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30201-003-49369	157 337,33 \$	Réfection du réseau routier // stabilisation de la pente Rivière-Blanche
04-13493	10 195,43 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30201-004	67 329,92 \$		Réfection du réseau routier // réseau routier
06-30201-003		67 329,92 \$	Réfection du réseau routier // stabilisation de la pente Rivière-Blanche

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1163

SOUSSION 2005 SP 152 - GENIVAR GROUPE CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - RUE DU PATRIMOINE - PHASES II ET III - SERVICE D'INGÉNIERIE - 185 190,25 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme GENIVAR Groupe Conseil inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de Réfection des infrastructures - rue du Patrimoine phases II et III, au montant total de 185 190,25 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 9 juin 2005 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40002-001-49370	23 280,00 \$	Honoraires professionnels // égout aqueduc // pavage aqueduc rue du Patrimoine
11-40002-002-49371	47 239,00 \$	Honoraires professionnels // égout aqueduc // pavage égout rue du Patrimoine
11-50003-002-49372	54 987,27 \$	Honoraires professionnels - 2005 // ing 03 40 // aqueduc rue du Patrimoine
11-50003-003-49373	48 413,97 \$	Honoraires professionnels - 2005 // ing 03 40 // égout rue du Patrimoine
04-13493	11 270,01 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1164

SOUSSION 2005 SP 165 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE - CONSTRUCTION - SENTIER RÉCRÉATIF DES TREMBLES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 71 407,52 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée, 3281, route 148, Luskville, Québec, J0X 2G0, pour les travaux de construction du sentier récréatif des Trembles, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 71 407,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 23 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30212-005-49374	67 061,92 \$	Aménagement de sentiers récréatifs // sentier des Trembles
04-13493	4 345,60 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1165

ADOPTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS - SIAD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour la fourniture de services et d'outils pour l'amélioration de la connaissance des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie comprenant les cahiers suivants : avis aux soumissionnaires, devis général, soumission, clauses administratives, assurances, offre de services, offre de prix.

De plus, ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Jean Audet, responsable, division réseaux, Service d'ingénierie;
- Marcel Roy, directeur du Service des opérations de terrain
- François Larose, coordonnateur de la géomatique et de la salle à dessin, Service d'ingénierie;
- Livio Retamal, chef de la section de développement géomatique, Direction des systèmes d'information;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2005-1166

AJUSTEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE LA FIRME CIMA+ POUR LE MANDAT RELATIF AU PROJET DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC SUR LES RUES MCPIKE ET JUDGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels a été octroyé en 2003 par la délégation de pouvoir numéro 30113 à la firme CIMA+ pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le projet de réhabilitation d'aqueduc sur les rues McPike et Judge;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission établissaient la période allouée à l'entrepreneur pour la réalisation complète des travaux à 20 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT QUE les documents de soumission prévoyaient que les honoraires de surveillance additionnels découlant du non-respect de l'échéancier prescrit seraient imputables à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur retenu par la Ville pour la réalisation des travaux, soit la firme Construction DJL inc., n'a pas respecté les délais de réalisation prescrits aux documents de soumission et que des honoraires au montant de 26 821,64 \$ incluant les taxes ont été facturés à la Ville de Gatineau par la firme CIMA + pour les services de surveillance additionnels effectués dans le cadre de ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

1. Autorise le paiement à la firme CIMA + d'un montant de 26 821,64 \$ incluant les taxes pour les services de surveillance additionnels rendus suite au dépassement par l'entrepreneur Construction DJL inc., de l'échéancier de réalisation prévu aux documents de soumission;
2. Autorise le trésorier à s'approprier des sommes nécessaires à cette fin à même les sommes dues à l'entrepreneur Construction DJL inc. pour les travaux réalisés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13181-60713	25 189,37 \$	Retenue sur contrat
04-13493	1 632,27 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1167

AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME TECSULT POUR EFFECTUER UNE ÉTUDE DE CONCEPTS POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'APPROCHE NORD DE L'INTERSECTION SAINT-JOSEPH ET JEAN-PROULX - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND - VANIER ET DE L'ORÉE-DU-PARC - PIERRE PHILION ET LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsalt, 569 boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de concepts relativement au projet de réaménagement de l'approche nord de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Jean-Proulx au montant total de 23 994,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec l'offre de services professionnels déposée en date du 10 juin 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50038-001-49375	22 534,02 \$	Intersection St-Joseph / Jean-Proulx // ing 03 26 intersection
04-13493	1 460,20 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2005-1168

PROMOTION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DENIS PHILIPPE À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJET AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances, division de l'approvisionnement, Module de l'administration et des finances considère important d'uniformiser les systèmes informatiques afin d'améliorer la gestion de l'inventaire des produits inventoriés dans 11 magasins de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, pour ce projet, d'ajouter du personnel temporaire pour assurer le succès du projet dû à la complexité de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la division de l'approvisionnement recommande la promotion temporaire de monsieur Denis Philippe, présentement au poste d'agent à l'approvisionnement, à titre de coordonnateur de projet et ce, pour une période de un an :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion temporaire de monsieur Denis Philippe à titre de coordonnateur de projet et ce, pour une période de un an.

Ce comité accepte également le remplacement temporaire de monsieur Denis Philippe au poste d'agent à l'approvisionnement et ce, pour une période de un an.

Le salaire de M. Philippe est établi selon la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

L'entrée en fonction de monsieur Denis Philippe sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13470-115 – Harmonisation des technologies de l'information – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1169*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, à sa séance du 4 novembre 2003 (CM-2003-1200), avait accepté de modifier la structure organisationnelle du Service des affaires juridiques en créant deux postes de secrétaire spécialisée;

CONSIDÉRANT QUE les tâches à accomplir ne correspondent pas à ces titres d'emploi, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes à sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des affaires juridiques est d'accord avec cette modification :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications suivantes à l'organigramme du Service des affaires juridiques.

1. Abolir les trois postes de secrétaire spécialisée (postes numéros N-2003-011, N-2003-012 et 164 au plan d'effectifs des cols blancs);
2. Créer trois postes de secrétaire / juridique.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des affaires juridiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1170 **MANDAT AU CONSEILLER JURIDIQUE - IMMEUBLE SITUÉ AU 1225, RUE DE NEUVILLE - DISTRICT ÉLECTORAL MASSON-ANGERS – LUC MONTREUIL**

CONSIDÉRANT QU'une fuite d'hydrocarbures fut observée à l'automne 2004 au 1225, rue de Neuville, tant par la Ville de Gatineau que par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 1225, rue de Neuville a fait effectuer, du 15 au 17 novembre 2004, une réhabilitation partielle de l'immeuble et des propriétés adjacentes contaminées par la susdite fuite;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de cette contamination ont été avisés de poursuivre la réhabilitation non seulement de l'immeuble mais aussi des propriétés adjacentes et ont refusé d'y donner suite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate les procureurs de la Ville pour la représenter en Cour supérieure afin d'obtenir une injonction interlocutoire et permanente enjoignant les responsables de la contamination du 1225, rue de Neuville et des terrains avoisinants de compléter la réhabilitation de ces propriétés, et à défaut, de faire effectuer les travaux par la Ville aux frais des susdits responsables.

Adoptée

Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.

CE-2005-1171 **RÈGLEMENT HORS COUR - VILLE DE GATINEAU c. LA FIRME D'INGÉNIEUR GOLDER ASSOCIÉS LTÉE ET LA SUCCESSION FORAGE G. DOWNING LTÉE - BRIS D'AQUEDUC - BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - LAWRENCE CANNON**

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 décembre 2004 ce comité adoptait une résolution mandatant le Service des affaires juridiques ou son mandataire d'intenter une poursuite contre la firme d'ingénieurs Golder Associés Ltée et la succession Forage G. Downing Ltée (CE-2004-1842) pour des dommages subis suite à un bris d'aqueduc survenu le 12 août 2004 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'envoi d'une mise en demeure à la firme d'ingénieurs Golder Associés Ltée et la succession Forage G. Downing Ltée (si après nommé «les parties concernées») des négociations ont été entreprises et celles-ci accepteraient de régler selon un pourcentage de 66,66 % des dommages directs subis par la Ville ($254\,426,98 \$ \times 66,66 \% = 169\,601,02 \$$) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement est fait sans aucune reconnaissance ni admission de responsabilité mais dans l'unique but d'acheter la paix et d'éviter le coût éventuel d'un procès;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter le présent règlement hors Cour ;

CONSIDÉRANT QUE toute réclamation, action ou recours institué par toute tierce partie et découlant directement ou indirectement du bris d'aqueduc survenu le 12 août 2004 sera traité par les parties concernées ;

CONSIDÉRANT QU'advenant un jugement, un règlement d'une réclamation, d'un recours ou action d'une tierce partie, la Ville s'engage à assumer 33,33 % de ce dernier et la firme d'ingénieurs Golder Associés Ltée et la succession Forage G. Downing Ltée s'engagent à assumer 66,66 % :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE dans le but d'éviter tout débat sur la responsabilité entre la Ville de Gatineau et les parties concernées et ce, sans admission quant aux tiers, ce comité accepte le règlement du préjudice allégué par la Ville de Gatineau contre la firme d'ingénieurs Golder Associés Ltée et la succession Forage G. Downing Ltée pour la somme de 169 601,02 \$.

Ce comité accepte de traiter avec les parties concernées de toute réclamation, action ou recours institué par toute tierce partie et découlant directement ou indirectement du bris d'aqueduc survenu le 12 août 2004.

Ce comité accepte advenant un jugement, un règlement d'une réclamation, d'un recours ou action d'une tierce partie, la Ville s'engage à assumer 33,33 % de ce dernier et les parties concernées s'engagent à assumer 66,66 %.

De plus, ce comité autorise le Service des affaires juridiques ou son mandataire à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors Cour.

Adoptée

CE-2005-1172

CONTRAT - BELL SOLUTIONS D'AFFAIRES - ACHAT DE LOGICIELS D'APPLICATION ET SERVICES PROFESSIONNELS - IMPLANTATION DU LOGICIEL D'INVENTAIRE - SERVICE DES FINANCES - 33 000 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Bell Solutions d'affaires, 2144, rue King Ouest, Sherbrooke, Québec, J1J 2E8, pour l'achat de logiciels d'application ainsi que pour la fourniture de services professionnels reliés à l'implantation du logiciel d'inventaire pour un montant maximal de 33 000 \$ incluant les taxes et ce, en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* considérant que ce contrat vise à assurer la compatibilité avec un progiciel existant.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-50001-001-49376	30 991,74 \$	Équipements informatiques // équipements
04-13493	2 008,26 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 juillet 2005

Adoptée

CE-2005-1173

SUBVENTION DE 1 500 \$ - CROIX-ROUGE CANADIENNE - RÉGION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge Canadienne - Région de l'Outaouais, Case postale 1125, succursale B, Gatineau, Québec J8X 3X5, à titre de subvention pour la campagne de financement 2005-2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	175 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11404-972	25 \$	Lawrence Cannon - de Val-Tétreau subventions
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	25 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	250 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Philion - de Saint-Raymond - Vanier subventions
11406-972	250 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright - Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11402-972	100 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1174 PARTICIPATION DE PAUL MORIN À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 5 AOÛT 2005 - 90 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Paul Morin à participer à une activité organisée au profit de la Maison Mathieu-Froment-Savoie qui aura lieu le 5 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de la Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	90 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1175 PARTICIPATION DE AURÈLE DESJARDINS ET PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR TOURISME OUTAOUAIS - 25 AOÛT 2005 - 260 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Aurèle Desjardins et Pierre Philion à participer à une activité organisée par Tourisme Outaouais le 25 août 2005.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 260 \$ à l'ordre de Tourisme Outaouais, 101, rue Laurier, Gatineau, Québec, J8X 2V8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312-30016	122,09 \$	Conseil municipal frais représentation
11100-312-30023	122,09 \$	Conseil municipal frais représentation
04-13493	15,82 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1176 **SOUMISSION 2005 SP 142 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉFECTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES - SECTEURS D'AYLMER, DE HULL ET DE GATINEAU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 495 408,02 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 495 408,02 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 mai 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-005-49350	215 974,06 \$	Réseau routier // 2005 réseau routier
18-50033-001-49351	18 630,26 \$	Surplus - district de Val-Tétreau à venir
18-50034-001-49352	87 563,99 \$	Surplus - district de Wright – Parc-de-la-Montagne à venir
18-50036-001-49353	47 708,75 \$	Surplus district de Saint-Raymond / Vanier à venir
18-50037-001-49354	95 382,24 \$	Surplus district de Hull à venir
04-13493	30 148,72 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1177 **SOUMISSION 2005 SI 051A - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B. MARENGER, DIVISION 2794357 CANADA INC. - AVENUE DE BUCKINGHAM - BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 79 815,85 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises B. Marenger, Division 2794357 Canada inc., 1695, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y8, pour les travaux de branchements électriques de l'avenue de Buckingham, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 79 815,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-01070-008-49355	74 958,55 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc // centre-ville enfouissement des fils
04-13493	4 857,30 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-01070-009	74 958,55 \$		Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville // amendement # 1
06-01070-008		74 958,55 \$	Drainage et remplacement d'aqueduc centre-ville // enfouissement des fils

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1178

SOUSSION 2005 SI 098 - MAÇONNERIE G. CADIEUX ENR. - RÉFECTION DE MORTIER ET REMPLACEMENT DE BRIQUES SUR DES PARTIES DU BÂTIMENT DU CENTRE JULES-DESBIENS - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - APPROXIMATIVEMENT 80 129,87 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Maçonnerie G. Cadieux Enr., 1275, rue Couture, Gatineau, Québec, J8P 1R5, pour la réfection de mortier et remplacement de briques sur des parties du bâtiment du centre Jules-Desbiens au montant total de 80 129,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 juin 2005 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30217-010-49377	75 253,46 \$	Réfection - Maison du Citoyen - centre J-Desbiens // réf. mortier centre J-Desbiens
04-13493	4 876,41 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1179*
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-499*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL PLATEAU SYMMES II, PHASES 11 ET 12 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 14B-93, 14B-94, 14B-112, 15A-163, 15A-165, 15A-175 et 15A-197 étant les phases 11 et 12 du projet Plateau Symmes;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Plateau Symmes II, phases 11 et 12 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Plateau Symmes II, phases 11 et 12, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 15 juin 2005 et portant le numéro de dossier 75217, minute 37001-S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3223701 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements numéros 98-2003 et 99-2003), les services municipaux et les rues dans le projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+.

D'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers, ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 309-2005 prévu à cette fin et ce, jusqu'à concurrence de 660 000 \$, ainsi que la quote-part de la Ville reliée à la construction du bassin de rétention jusqu'à concurrence de 95 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 755 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 309-2005	660 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques – Projet Plateau Symmes II, phases 11 et 12.
Fonds de roulement	95 000 \$	Quote-part - Bassin de rétention

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser au fonds de roulement un montant de 95 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter du 1er janvier 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 309-2005 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2005-1180 **MODIFICATIONS AUX CONTRATS DE MESSIEURS GÉRALD PHILIPPE, ATTACHÉ POLITIQUE, JACQUES ROY, CHAUFFEUR DU MAIRE AINSI QUE MARIO TREMBLAY, ATTACHÉ DE PRESSE AU CABINET DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du projet de loi 111 par l'Assemblée nationale du Québec, il est nécessaire de modifier les contrats de certains employés rattachés au Cabinet du Maire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les contrats de messieurs Gérald Philippe à titre d'attaché politique, Jacques Roy à titre de chauffeur du Maire ainsi que de Mario Tremblay à titre d'attaché de presse préparés par le Service des ressources humaines et ce, à compter du 6 juillet 2005 pour se terminer à la date de l'assermentation du nouveau conseil municipal.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats de travail lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200-115 – Cabinet du Maire – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

Adoptée

CE-2005-1181* **MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA COUR MUNICIPALE, SERVICES JURIDIQUES**

CONSIDÉRANT QUE certains postes cadres et cols blancs sont laissés vacants au sein de la Cour municipale depuis un certain moment et qu'il y a eu une réflexion quant à la structure désirée par la nouvelle direction de la Cour afin d'en améliorer l'efficacité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la structure organisationnelle de la Cour municipale, Services juridiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la Cour municipale. Services juridiques :

Abolition des postes cadres suivants :

Chef de section et greffier adjoint – Instruction (vacant);

Chef de section et greffier adjoint – Perception et administration;

Création du poste cadre suivant :

Chef de section et greffier adjoint – Instruction et Perception et y promouvoir monsieur Marc Gohier à la classe 5 selon la politique salariale des employés cadres;

Abolition des postes syndiqués suivants :

Technicien – Audition et procédure (poste numéro 061 au plan d'effectifs des cols blancs, actuellement vacant) sous la section - Instruction;

Deux postes vacants de commis administratifs – Saisie pénale et civile (postes numéros 054 et 055 au plan d'effectifs des cols blancs) sous la section - Poursuite;

Création des postes syndiqués suivants :

Coordonnateur - Instruction, sous la section – Instruction et perception, classe 10 provisoire selon la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull (à doter);

Coordonnateur - Perception, sous la section – Instruction et perception, classe 10 provisoire selon la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull (à doter);

Deux postes de commis techniques, sous la section – Poursuite, classe 3 selon la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull (à doter);

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-12100-112 (postes syndiqués) et 02-12100-115 (poste non syndiqué) – Cour municipale.

Le Service des ressources humaines est autorisé à :

- Modifier l'organigramme de la Cour municipale, Services juridiques
- Procéder à l'évaluation des postes cadres et syndiqués nouvellement créés
- Mettre à jour la politique salariale des cadres

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

MADAME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif